

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-03/07C

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE.

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	27
En exercice :	35	Vote :	Contre : 0
Présents :	21	Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Claudette DELORY, Thierry DEL POSO, Marie-Renée ESCARO, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Adel M'ZOURI, Bernard MONTEVERDE, Marie-Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Thérèse BADOSA donne procuration à Pierre ROGE
Marie-Claude DUCASSY-PADROS donne procuration à Nathalie PINEAU
Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Josette BOTELLA
Jean-André MAGDALOU donne procuration à Bernard MONTEVERDE
Michel PALAU donne procuration à Adel M'ZOURI
Jean-Louis TORRES donne procuration à Marcel AMOUROUX

Absents excusés : Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry SOLDÀ

Date de convocation : 13 mars 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

L'article L. 5214-16-V permet à une communauté de communes de demander à l'une de ses communes membres un fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

La Communauté a réalisé sur la commune de Latour-Bas-Erne les travaux de réaménagement de la voie du Moulin. Aussi, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Commune de Latour-Bas-Erne.

Le montant sollicité est de 310 000,00€. Conformément au plan de financement joint en annexe, le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Commune de Latour-Bas-Elne en vue de participer au financement des travaux de réaménagement de la voie du Moulin, à hauteur de 310 000,00 € ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

